

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 68 (1923)  
**Heft:** 8

**Artikel:** La question du groupe de mitrailleuses attelées  
**Autor:** R.M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-340689>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La question du groupe de mitrailleuses attelées.

### I. INTRODUCTION.

Il en est de certaines armes comme de certaines personnes. Si des circonstances extraordinaires ne permettent pas leur mise en valeur, ni leur rendement maximum, on doute de leur utilité. Ainsi de la cavalerie pendant la dernière guerre. Son prestige souffrit du contraste entre les charges flamboyantes de 1870 et les chevauchées grises de 1914. La période de stabilisation vit le cavalier démonté venir se ranger, dans la tranchée, aux côtés du fantassin. C'est ainsi que, par la suite, la cavalerie, perdant l'occasion de faire valoir son caractère dominant de mobilité, ne put se soustraire à ses deux servitudes : l'inconstance d'un effort prolongé et son inutilité dans la guerre de position. Il semble bien que plusieurs auteurs militaires se soient laissés influencer, dans leurs conclusions sur le rôle de la cavalerie, par ces deux facteurs, sans considérer qu'au début des opérations de 1914, la cavalerie, aussi bien française qu'allemande, a normalement rempli la double tâche d'exploration et de couverture qui lui était assignée. Cependant ces critiques furent utiles. Elles contribuèrent à la revision des règlements en vigueur et concentrèrent les efforts de l'instruction sur le combat à pied.

Notre cavalerie eut-elle à subir cette dépréciation passagère? Même sans que nous ayons combattu, notre organisation militaire subit la répercussion des changements apportés dans l'organisation des armées étrangères. Il ne fut jamais officiellement question de diminuer les effectifs déjà très réduits de notre cavalerie. Son règlement fut un des premiers à donner au combat à pied l'importance que l'expérience de la dernière guerre a confirmée.

Une autre arme, les mitrailleurs attelés, devait s'attirer

la compassion bienveillante des réformateurs militaires. Toute guerre est suivie d'une réorganisation militaire. Cette réorganisation procède de la nécessité, d'une part, de regrouper les forces dont peut encore disposer un Etat en raison de son budget militaire et, d'autre part, d'adapter la formation organique de l'armée aux nécessités du combat moderne. Notre armée, depuis 1918, subit la crise de la réorganisation. Or celle-ci se fait au cri héréditaire de : « Economisons ! » Economiser c'est supprimer l'inutile. Qu'est-ce que l'inutile ? Voilà la question !

Un problème qui a donné à bien des gens sérieux l'occasion de prononcer des paroles définitives a été celui de la « Réorganisation ou de la suppression éventuelle des groupes de mitrailleuses attelées ».

## II. HISTORIQUE.

Notre cavalerie devait, la première, bénéficier de l'introduction de la mitrailleuse Maxim dans l'armée de campagne. La lecture des différents articles publiés par la *Revue Militaire suisse* en 1894 montre dans quelle mesure cette importante question passionnait les milieux militaires. Le projet officiel concernant la dotation de la cavalerie en mitrailleuses date de février 1888. Les premiers essais de tirs à la mitrailleuse eurent lieu à Thoune en 1891. Ils furent concluants ; les escadrons de mitrailleurs étaient formés.

Les motifs que donne le projet de 1888 pour justifier la formation de ces nouvelles unités font ressortir la nécessité de renforcer la cavalerie, première troupe en contact avec l'ennemi. L'issue des premières rencontres exerçant un effet moral considérable sur la nation, il importait de donner à la cavalerie un maximum de puissance de feu, d'autant plus que les conditions topographiques de notre pays favorisent l'action « défensive » de la cavalerie. D'autre part, l'introduction des mitrailleuses ne devait ni modifier la tactique, ni diminuer la mobilité des escadrons, mais conduire à former des « détachements spéciaux ».

L'organisation et la formation des groupes de mitrailleuses

attelées remonte à 1912 où les premières unités d'école furent virtuellement instruites. La naissance de ces nouveaux corps de troupes fut assez obscure. Ce n'était plus une nouvelle « arme ». En 1914, les divisions mobilisèrent avec un groupe de mitrailleuses attelées à 2 cp., à 3 cp. dès 1917. La compagnie de mitrailleurs compte en 1914, 2 sections à 2 pièces, en 1917, 3 sections à 2 pièces. Le 24 juin 1920 les 3 sections disposent d'un total de 12 mitrailleuses, dotation actuelle <sup>1</sup>.

Au point de vue tactique, il faut voir dans la création des groupes de mitrailleuses attelées la nécessité de donner au commandant de l'unité d'armée une puissante force de feu ayant l'avantage de la mobilité, d'où la possibilité d'intervenir par surprise. La surprise est la caractéristique dominante de l'emploi tactique des mitrailleurs. Surprise, d'où tâche momentanée et occasionnelle. Ces tâches sont complexes ; on en retrouve le caractère varié sous chiffre 314 du règlement provisoire pour les mitrailleurs d'infanterie de 1916, qui dit : « Le groupe de mitrailleurs, à 3 cp., attaché à la division, peut être soit gardé par le commandant de division à sa disposition directe, soit détaché dès le début par compagnies ou par sections aux brigades et aux régiments. »

Nous nous proposons de voir si la conception actuelle modifie celle d'il y a dix ans et dans quelle mesure la création des compagnies de mitrailleurs de bataillon peut influencer l'emploi tactique du groupe, et, indirectement, son *organisation*.

<sup>1</sup> Quelques dates permettront de se rendre compte des modifications apportées depuis 1914 à l'organisation technique du groupe :

1914 à 1917, la cp. mit. att. compte 4 voitures à mitrailleuse et 2 caissons à munitions.

27 décembre 1917. Echange des anciens chariots de compagnie contre le modèle actuel.

30 avril 1918. Dotation d'une cuisine roulante à chaque compagnie.

19 juin 1918. Augmentation par compagnie de 2 voitures à mitrailleuse avec mitrailleuse, 1 voiture à mitrailleuse, sans mitrailleuse, plus le harnachement pour 12 voitures à mitrailleuse. (Matériel pour la 3<sup>e</sup> section.)

27 août 1918. Echange de 11 mitrailleuses allemandes contre 11 mitrailleuses suisses.

28 janvier 1919. Attribution de 2 télémètres à chaque compagnie

24 juin 1920. Augmentation de six mitrailleuses par compagnie, ce qui porte leur nombre à 12.

24 septembre 1920. Ensuite de la construction des nouvelles voitures à mitrailleuse nécessitant une modification dans le chargement des munitions, la dotation en cartouches pour mitrailleuses est ramenée de 105 600 à 96 000 par compagnie.

### III. PRINCIPES DU COMBAT ACTUEL.

La dernière guerre a consacré l'importance prépondérante du feu comme mode d'action. Les progrès faits dans la technique des armes ont permis au défenseur d'empêcher toute progression en terrain découvert et en formations denses. La ligne de tirailleurs devint trop vulnérable. On y pare en modifiant les formations d'attaque. L'attaque y perd en puissance de choc. La diminution de l'intensité du feu de l'attaque doit être compensée pour permettre la décision. On compense la réduction du nombre des fusils en remplaçant l'homme par le matériel, en introduisant la mitrailleuse dans l'infanterie. L'attaque se fait par l'alternance du feu et du mouvement ; une troupe en progression tire son appui de feu de ses propres forces, d'où la nécessité de doter les petites unités d'une arme automatique : le fusil-mitrailleuse dans le groupe de combat d'infanterie. Sans posséder l'arme automatique légère, nous avons modifié, dans notre armée, la manœuvre technique de la section et du groupe dans le sens de la conception française, qui ne considère plus la compagnie d'infanterie comme une unité se composant « de fusils », mais d'un certain nombre d'armes à tir automatique.

Nous pouvons remédier, dans une certaine mesure, à l'absence de l'arme automatique « légère », en formant notre infanterie au tir précis et « ajusté » et en disloquant la compagnie mitrailleuse du bataillon, de façon à la faire participer d'une manière plus intime à la progression de la compagnie d'infanterie. Dans ce dernier cas, la compagnie mitrailleuse de bataillon n'a plus une tâche de compagnie, mais fournit simplement à l'infanterie l'arme automatique dont elle a besoin pour son attaque.

La compagnie mitrailleuse de bataillon passe difficilement de l'action de feu groupée de ses mitrailleuses « lourdes » au rôle plus difficile que doit jouer la mitrailleuse « légère ». Cependant, nous pouvons dire que dans la plupart des exercices tactiques dont le développement a une profondeur de quelques kilomètres, les mitrailleurs de bataillon arrivent à suivre la cadence de l'infanterie pendant la phase de l'attaque. Comme

nous l'avons vu, cette tâche particulière, qui nécessite la répartition des mitrailleurs aux unités de troupe de l'infanterie, incombait aux mitrailleuses attelées avant la création des mitrailleuses de bataillon. Pour mieux caractériser l'emploi tactique de l'une et de l'autre de ces deux armes, nous dirons, en empruntant cette comparaison aux artilleurs : que les mitrailleuses attelées sont aux mitrailleuses de bataillon ce qu'est l'artillerie d'appui d'ensemble à l'artillerie d'appui direct.

\* \* \*

L'organisation des groupes de mitrailleuses attelées telle que nous l'avons en Suisse est « unique ». Aucune armée étrangère ne possède, à notre connaissance, des mitrailleuses de division montées sur voitures. Une organisation se rapprochant quelque peu de la nôtre fut celle des régiments de cavalerie français au début de la guerre européenne, et dont les sections de mitrailleuses étaient attelées à 4 chevaux et non portées comme chez nous. Enfin, Culmann, dans son intéressant ouvrage de *Tactique générale d'après l'expérience de la Grande Guerre* dit en substance ceci : « Pendant la dernière campagne, la nécessité apparut maintes fois de constituer des groupements de plusieurs compagnies de mitrailleurs, capables de fournir rapidement des feux puissants, sous forme de tirs indirects ou de barrages fixes ou mobiles, dans les coups de main et dans les offensives à portée limitée, plus tard dans toutes les circonstances de la guerre de stabilisation et de mouvement. »

Les groupements dont parle Culmann prirent le nom de « bataillons de mitrailleuses ». Les Américains et les Anglais en créèrent à raison d'un par division. Les Allemands formèrent des bataillons autonomes. Ce sont eux qui, à la fin de 1918, retarderont la poursuite des Alliés en formant l'ossature des divisions allemandes épuisées. En France, dès 1916, des unités territoriales sont transformées en bataillons de mitrailleurs de position. Cette nouvelle organisation permet l'accroissement des fronts de divisions dans les secteurs stabilisés. Plus tard, écrit Culmann, on réunit fréquemment plusieurs compagnies de mitrailleuses, prélevées sur les régiments de seconde



ligne et, pour les encadrer, on créa, en 1917, le poste de capitaine-mitrailleur-divisionnaire. La fonction de l'officier mitrailleur à l'état-major de la brigade d'infanterie dans notre armée, peut être considérée comme le pendant de celle du capitaine-mitrailleur-divisionnaire français. Par contre, chez nous, l'officier mitrailleur de brigade, ne commandant pas de groupement, est un conseiller technique du commandant de brigade et non un chef. Enfin, le *Journal officiel* (français) du 24 janvier 1922 parle du projet tendant à créer des bataillons de mitrailleuses « formant corps ».

Par ce qui précède, nous voyons que les armées belligérantes ont eu le souci de doter leurs divisions d'une force de feu puissante, organiquement indépendante de l'infanterie, sous la forme d'un groupement de mitrailleuses dont l'utilisation tactique diffère de celle des mitrailleuses de bataillon. Cette constatation n'est-elle point suffisante pour justifier le maintien des groupes de mitrailleuses attelées dans notre armée ?

Renseignements pris, nous pouvons affirmer qu'il n'a jamais été officiellement question de les supprimer. Par contre nous avons entendu de nombreux officiers, pendant les derniers cours de répétition, demander où en était la réorganisation des groupes. C'est plus pour poser le problème que pour défendre l'organisation actuelle des groupes, que nous nous permettrons d'étudier cette dernière question.

\* \* \*

Dès le début de la guerre, les armées belligérantes ont cherché à remplacer le cheval par le moteur. Les résultats furent excellents et presque toutes les formations de transport, à l'arrière, furent « automobilisées ». La pénurie de chevaux aidant, on chercha dans quelle mesure on pouvait faire le même changement dans les unités montées, sans que leur emploi tactique en souffrît au point de vue de leur mobilité sur le terrain.

L'idée de remplacer les chevaux et voitures des groupes de mitrailleuses attelées par des camions paraît pratique. Etudions d'une façon succincte les avantages et les servitudes des groupes attelés et des groupes automobilisés.

La propriété caractéristique du groupe actuel est sa mobilité dans la marche d'approche. A l'avant-garde, il peut suivre d'assez près la cavalerie. Réservé, le groupe peut intervenir rapidement à condition que ce mouvement ne soit pas « prolongé » et ait lieu sur voie de communication.

Les désavantages de l'organisation actuelle sont :

1. Le poids énorme des voitures transportant mitrailleurs et munitions en raison de la force de traction des quatre chevaux.

2. La difficulté de former des paires à traction coordonnée avec des chevaux différents de race, inégaux de taille, d'allures et de tempérament. A ce sujet, les cours de répétition actuels ne permettent pas de se rendre compte de la répercussion fâcheuse qu'auraient plusieurs jours consécutifs de marche sur l'état de santé de nos chevaux.

L'avantage du camion est sa mobilité, grande et durable. Le matériel comparé aux chevaux est moins délicat.

Les servitudes du camion peuvent se résumer ainsi :

1. Grande visibilité de la colonne.

2. Difficulté de tourner une colonne de camions sur route étroite, ce qui se fait facilement avec les voitures à mitrailleuses désembrelées.

3. Il est tenu presque exclusivement aux routes.

4. Difficulté d'encolonner des camions dans des colonnes de toutes armes à cause de leur cadence de marche.

5. Difficulté d'emploi de nuit (les chevaux se conduisent plus facilement de nuit que les camions, et les voitures font moins de bruit).

En résumé, remplacer les chevaux et voitures des groupes par des camions, c'est :

1. Economiser des chevaux, plus difficiles à remplacer que le matériel de camion.

2. Donner au groupe une mobilité plus grande et plus « soutenue », tant qu'il reste sur route, donc loin de la zone battue par l'ennemi (approche).

3. Diminuer la mobilité du groupe dès qu'il s'agit de sa progression en terrain varié (par l'impossibilité de quitter les routes). Ce désavantage est d'autant plus grand qu'il se fait sentir pendant la phase de combat où les mitrailleurs doivent agir par surprise, donc rapidement.



\* \* \*

Les mitrailleuses attelées ne peuvent pas, en principe, prendre des positions d'attente dès le début d'une action. Leur tâche, souvent occasionnelle, varie avec le développement du combat. Qu'ils soient amenés à pied d'œuvre sur camions ou sur voitures, leur mise en position aura toujours le caractère d'une progression dans une zone dangereuse, d'une avance en « terrain » varié. Le caractère de cette progression ne permettra plus l'utilisation des routes. Il faut donc se demander quelle est à ce moment-là l'organisation, camions ou chevaux, qui permettra d'alléger le mitrailleur le plus longtemps possible. Or nous sommes persuadés que la « colonne bâlée » (mitrailleuses et munitions sur chevaux) est la formation transitoire nécessaire entre le moment où les mitrailleurs quittent les voitures et celui où ils sont obligés de porter eux-mêmes leur lourd matériel (dernière phase de l'approche). La précision du tir varie avec le degré de fatigue des hommes. Il est donc nécessaire de ménager par tous les moyens les forces des servants de la mitrailleuse. L'utilisation des chevaux bâtés pour le transport du matériel en terrain difficile est un de ces moyens-là. On nous objectera que la colonne bâlée est une illusion du temps de paix dans notre armée. Il est certain qu'on n'aime pas passer par cette formation. Elle produit une plus grande dislocation de la compagnie et complique le service des liaisons. Dans nos courtes périodes de service, on a peur que « cela ne joue pas ». Le temps manque aussi bien dans nos cours d'instruction que dans nos cours de répétition pour exercer d'une façon mécanique et réflexe le passage de la colonne des voitures à celle des chevaux. Et pourtant une compagnie de mitrailleuses exercée bâte en quelques minutes.

Dans nos cours de répétition, une tendance très naturelle fait passer la rapidité de la mise en position avant l'utilisation du terrain. On agit vite, au détriment de la logique, en amenant les voitures sur route, là où en réalité on ne pourrait amener que des colonnes de chevaux utilisant des masques et des couverts pour leur avance. Nous sommes persuadés que les chevaux bâtés peuvent rendre de grands services durant cette phase intermédiaire. D'autre part, la configuration de

notre sol permet d'amener de petites colonnes de chevaux (section, pièce) assez près des emplacements de feu.

Les missions incombant au groupe de mitrailleuses attelées sont d'ordre stratégique. Il aura des tâches de couverture dans des combats d'arrière-garde, à l'avant-garde et au cours des manœuvres en retraite. Employés en groupe, les mitrailleurs pourront tenir des secteurs défensifs très larges et permettront à l'infanterie de grouper toutes ses forces à l'endroit où elle veut remporter une décision. Ce sont là, toutes proportions gardées, des missions analogues à celles de l'artillerie, où le cheval du mitrailleur est employé comme le cheval de l'artilleur. De même qu'on ne parle pas de supprimer les chevaux traînant les 7,5, de même la suppression des chevaux des mitrailleuses attelées n'apparaît pas comme une nécessité.

\* \* \*

En 1922, les groupes ont participé durant quelques jours aux « manœuvres de cavalerie ». Un compte rendu détaillé des expériences faites et des enseignements à en tirer a été fait par le chef d'arme de la cavalerie et envoyé aux officiers ayant pris part aux différents exercices. Les unités du groupe de mitrailleuses eurent l'occasion de collaborer intimement avec des groupes de guides et des régiments de dragons, principalement dans des tâches d'avant-garde et d'arrière-garde, les mitrailleurs étant considérés surtout comme soutiens et appuis de feu, permettant à la cavalerie une plus grande liberté d'action. Il était intéressant de se rendre compte dans quelle mesure les mitrailleurs pourraient maintenir la cadence de la cavalerie. Il est certain que les mitrailleurs peuvent suivre, à deux conditions : que l'allure soit celle du trot alternant avec le pas et que les routes soient bonnes <sup>1</sup>.

Le renforcement de la cavalerie divisionnaire par des unités de mitrailleuses attelées devenant une nécessité, il paraît plus logique de conserver au groupe son organisation hippomobile. En effet, l'attribution de « mitrailleurs sur camions » à la cavalerie annulerait presque totalement l'avantage du « mo-

<sup>1</sup> Voir l'opinion de la cavalerie dans la livraison de juin 1923, p. 265.

teur » : la vitesse, puisque aussi bien les camions devraient être couverts par des détachements de cavalerie dont l'allure est moins rapide. D'autre part, au moment où l'avant-garde quitte sa formation de marche pour celle de combat, la distance entre les « mitrailleurs sur camions » et la cavalerie deviendrait plus grande que celle qui résulte normalement de l'organisation actuelle.

\* \* \*

Cette année, le groupe de mitrailleuses attelées I a eu son cours de répétition avec la I<sup>re</sup> brigade d'infanterie, soit deux jours d'exercice dans le cadre de la brigade, l'exercice étant à « double action ». Le groupe fut mis en ligne dans un secteur de régiment d'attaque à deux bataillons en premier échelon. Comme en 1922, le groupe tira profit de l'occasion qu'il eut de manœuvrer « en corps ». Ce « groupement » des trois compagnies restant dans la main du chef permet l'application du maximum de moyens au but, de même que l'unité d'action.

Les compagnies ne sont pas réparties schématiquement aux régiments ou aux bataillons, mais « manœuvrent » suivant le plan et le dispositif fixés par le commandant de groupe.

Les cours de répétition de 1922 avec la cavalerie et de 1923 avec l'infanterie ont permis d'étudier quelques-unes des virtualités de nos procédés de combat.

## CONCLUSION.

### I

Le groupe de mitrailleuses est une puissante réserve de feu dont les missions sont d'ordre stratégique. L'idée de réserve implique celle de manœuvre. L'entrée en action de la réserve doit être rapide et décisive. Rapide, d'où troupe montée, mobile « sur tous les terrains ». Décisive, d'où nécessité d'avoir le maximum de puissance de feu, donc action « en corps ».

Si nous avons un désir à formuler pour les prochains cours de répétition, ce serait celui de voir le groupe de mitrailleuses agir dans le cadre minimum de la brigade. Seule cette proportion permet au groupe son développement frontal. Il serait

désirable aussi que les mitrailleuses attelées ne soient pas amenées à pied d'œuvre, lors des exercices tactiques, pour le début de ces exercices, mais que leur progression d'attaque soit précédée d'une marche d'approche commençant dans la nuit. Cela permettrait de se rendre mieux compte de l'effort que nous pouvons effectivement demander à nos attelagès. Enfin, il serait intéressant d'étudier la possibilité d'enseigner le tir indirect dans les compagnies de mitrailleuses attelées. On nous objectera le manque de temps et la forte dépense de munitions que demande un tir à grande distance. Mais le simple fait que les mitrailleuses attelées peuvent être appelées à tirer à de grandes distances, en batterie, transforme ce manque d'instruction en une lacune. Les principes de ce tir pourraient être enseignés aux cadres.

## II

La somme des avantages du camion ne dépasse pas celle des avantages de l'organisation actuelle. Pour la plupart des tâches, les chevaux sont préférables. Si une transformation s'imposait absolument, il faudrait, ou bien étudier la création de corps d'autos-mitrailleuses blindées se rapprochant des A. M. C. français ou construire des camions-chenilles étroits et capables d'avancer sur tout terrain.

Les groupes de mitrailleuses attelées, avec leur organisation actuelle, ont leur utilité, partant leur raison d'être.

I<sup>er</sup> Lieut. R. M.

